

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

JEUDI 20 FEVRIER 2025

SIEGE, SALLE 6

Le vingt février deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni Siège, salle 6, sous la présidence de Monsieur Bruno BODIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

Présents (14) : Bruno BODIN, Karine PIED, Sylvie BAZANTAY, Serge BOUJU, Alain BRILLANCEAU, Pierre BUREAU, Armelle CASSIN, Coralie DENIS, Dany GRELLIER, François MARY, Roland MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Anne-Marie REVEAU, Alain ROUSSELOT

Absents (11) : Gaëtan DE TROGOFF, René DOCHLER, Stéphanie FILLON, Séverine GROYER, James HERVE, Virginie JEANNEZ, Rachel MERLET, Sylvie RENAUDIN, Rodolphe ROUE, Bernard SALMON, Dominique TRICOT

Date de convocation : 14-02-2025

Secrétaire de séance : Roland MOREAU

ADMINISTRATION GENERALE

Partenariat avec l'office de tourisme de Gâtine - Participation de l'office de tourisme à une réunion sur la fiscalité des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes

L'office de tourisme de Gâtine a souhaité organiser, pour ses prestataires touristiques, une réunion sur la fiscalité des hébergements touristiques suite à la publication de la loi Le Meur. En effet, les prestataires touristiques sont très inquiets du contenu de cette loi qui change le montant de leur imposition. Afin d'avoir des informations les plus fiables possibles, l'Office de tourisme de Gâtine a fait appel à M. LE COINTRE, rédacteur en chef de la revue Accueillir Magazine. Le coût de son intervention est de 840 €. L'Office de tourisme de Gâtine a loué une salle à titre gratuit et envisage un café d'accueil à hauteur de 150 €.

Afin de mutualiser les coûts et surtout permettre au plus grand nombre de prestataires d'être informés, l'Office de tourisme de Gâtine a proposé de mutualiser cette réunion et les coûts relatifs à l'organisation de cette réunion à tous les offices de tourisme du département des Deux-Sèvres. 6 offices de tourisme du département se sont positionnés pour participer, dont l'office de tourisme du Bocage Bressuirais. Cette réunion sera l'aboutissement des petits-déjeuners thématiques que l'Office de tourisme du Bocage Bressuirais a organisé en 2024 dont un traitait de la fiscalité.

L'ensemble des coûts s'élèveront à 990 € supportés par l'Office de tourisme de Gâtine, divisés par 6 offices de tourisme. Le montant pour l'office de tourisme du Bocage Bressuirais sera de 180 € à rembourser à l'Office de tourisme de Gâtine.

Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme est invité à :

- **valider le partenariat ;**
- **rembourser à l'office de tourisme de Gâtine les dépenses inerrante à l'évènement sur présentation d'une facture ;**
- **autoriser le président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Transmis en préfecture le **25 FEV. 2025**

Notifié ou publié le **25 FEV. 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Office du Tourisme,
Bruno BODIN,